

Budget primitif 2018

Séance du 18 décembre 2017

Rapport de présentation

Introduction.

Le budget primitif (BP) 2018 s'inscrit dans le cadre du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 16 novembre 2017. Il en décline et précise les grandes masses financières, et s'établit dans le scénario cible de la prospective 2017-2020 qui vise à maitriser l'évolution de la section de fonctionnement et mettre en œuvre un plan pluriannuel d'investissement ambitieux mais respectant les capacités financières de la commune (objectif de réalisation de 23 M €).

Il s'inscrit également dans un contexte de morosité des finances locales marqué notamment par des recettes atones. En effet, si le mouvement sans précédent de baisse des dotations, qui s'est étalé de 2014 à 2017 et qui s'est traduit par un manque à gagner cumulé de 2,2 M € pour la commune, a pris fin, celui-ci est remplacé par des mesures de contractualisation avec l'Etat visant à stabiliser les dépenses à hauteur de l'inflation et à diminuer le besoin de financement de 13 Md € sur 5 ans. D'apparence moins brutale, ces nouvelles dispositions sont tout aussi contraignantes pour les budgets locaux, alors que les charges qu'ils doivent supporter suite au désengagement continu de l'Etat sur les territoires, à la multiplication des normes et aux mesures imposées ne cessent d'augmenter.

Le BP 2018 est basé sur **les mêmes éléments clés** qui ont guidé l'élaboration des trois précédents budgets, à savoir :

- la **prudence**, en étant « pessimiste » sur le niveau des recettes et en constituant une enveloppe pour actualiser les provisions obligatoires ;
- la **sincérité**, en n'occultant aucun aspect du budget et en comprenant l'intégralité des dépenses obligatoires ;
- la **justice sociale**, en proposant un maintien des taux de fiscalité, malgré la forte baisse des dotations de l'Etat sur la période 2014-2017 ;
- la **pluri-annualité**, en inscrivant les budgets de fonctionnement et d'investissement dans le cadre du scénario de référence arrêté par la prospective financière 2017-2020 ;
- le souci d'une part de maîtriser les dépenses de gestion et les charges de personnel, et ce malgré les éléments extérieurs qui s'imposent à la commune, et d'autre part d'optimiser les recettes afin de faire face à l'inertie qui caractérise les dotations de l'Etat et à un dynamisme mesuré des bases fiscales;
- le maintien d'un effort d'investissement important et volontariste.

Le BP 2018 est marqué par trois changements majeurs :

- son vote est avancé par rapport aux années précédentes, avec le double objectif d'une part de débuter dès janvier le déploiement de l'intégralité des projets pour l'exercice, notamment en investissement, et d'autre part de construire le budget avec les seules recettes de l'exercice, dans un souci de saine gestion et de sincérité budgétaire;
- la suppression des budgets annexes des zones d'activités « ZI Artel Est » et « Terre Blanche », résultant du transfert à la communauté de communes de la compétence relative à « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » ;

| - | la suppression du budget annexe « Régie municipale Espace Sarrasin » au 31 décembre 2017, pour des raisons de simplification budgétaire et comptable, les possibilités offertes par les nouveaux outils de suivi financier rendant obsolète l'existence d'un budget <i>ad hoc</i> et qui par ailleurs ne remplissait son objectif que de façon très partielle. |
|---|---|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

1- Le budget principal.

Le budget primitif, comme toutes les décisions budgétaires prises par le Conseil municipal, doit être équilibré, au niveau des dépenses et des recettes d'une part, et au niveau de chaque section (fonctionnement et investissement) d'autre part. L'autofinancement, constitué par le solde des opérations d'ordre et du virement entre sections, doit par ailleurs couvrir a minima le remboursement en capital des emprunts.

Contrairement aux budgets primitifs précédents, cet équilibre est assuré exclusivement par les recettes propres à l'exercice. Il ne prend donc pas en compte les résultats et les restes à réaliser 2017.

1.1-L'absence de reprise des résultats anticipés et des restes à réaliser.

1.1.1- La non-reprise des résultats anticipés 2017.

Depuis de nombreuses années, le BP reprenait de façon anticipée, c'est-à-dire avant le vote du compte administratif (CA), les résultats cumulés des exercices précédents (ou soldes de clôture), arrêtés en lien avec les balances établies par le Receveur municipal.

Le vote du BP en décembre interdit toute reprise des résultats de façon anticipée, puisque l'exercice comptable n'est pas terminé (il se clôture au 31 janvier avec la fin de la période dite de la « journée complémentaire »).

Un budget supplémentaire (BS) sera voté avant le 30 juin 2018 afin de réintégrer les soldes de clôture dans l'équilibre budgétaire.

1.1.2- La non-intégration des restes à réaliser 2017.

Il s'agit de **dépenses ou de recettes basées sur un engagement juridique** (marché, bon de commande, arrêté d'attribution de subvention...) mais dont la réalisation et/ou la facturation n'ont pas été effectuées sur l'exercice N-1.

Jusqu'à présent, les sommes correspondantes étaient intégrées au BP et participaient à la réalisation de l'équilibre budgétaire. Comme pour la reprise des résultats, un vote en décembre a pour conséquence de ne pas pouvoir intégrer les restes à réaliser au niveau du BP. Cette opération sera réalisée dans le cadre du BS.

1.2-La section de fonctionnement.

| 1.2-1. | Les recettes o | le ' | onctionnement : 16.154.700 € | (-36,6% / | / BP 2017) | ١. |
|--------|----------------|------|------------------------------|-----------|------------|----|
|--------|----------------|------|------------------------------|-----------|------------|----|

| | Recettes | | | | | | | | |
|----------------|-------------|--------------------------|---------------|---------------|----------------|--------|--|--|--|
| | | Chapitre | BP 2017 | BP + DM 2017 | Projet BP 2018 | Evo BP | | | |
| | 70 | Pdts gestion courante | 452 100.00 | 452 100.00 | 255 200.00 | -43.6% | | | |
| | 731 | Contributions directes | 5 841 700.00 | 5 841 700.00 | 5 927 000.00 | 1.5% | | | |
| ٦. | 73 hors 731 | Autres impôts et taxes | 5 727 100.00 | 5 727 100.00 | 5 645 000.00 | -1.4% | | | |
| FONCTIONNEMENT | 74 | Particip et dotations | 3 429 300.00 | 3 429 300.00 | 3 512 600.00 | 2.4% | | | |
| \ | 75 | Autres pdts de gestion | 300 000.00 | 300 000.00 | 283 000.00 | -5.7% | | | |
| Z | 76 | Produits financiers | 100.00 | 100.00 | 100.00 | 0.0% | | | |
| E | 77 | Produits exception. | 47 658.68 | 47 658.68 | 61 800.00 | 29.7% | | | |
| Æ | 013 | Atténuation de charges | 45 000.00 | 45 000.00 | 35 000.00 | -22.2% | | | |
| = | TC | OTAL mouv réels | 15 842 958.68 | 15 842 958.68 | 15 719 700.00 | -0.8% | | | |
| | 042 | Transfert entre sections | 350 000.00 | 350 000.00 | 435 000.00 | 24.3% | | | |
| | TOT | ΓAL mouv d'ordre | 350 000.00 | 350 000.00 | 435 000.00 | 24.3% | | | |
| | 002 | Résultat reporté | 9 277 641.32 | 6 777 641.32 | - | | | | |
| | | TOTAL | 25 470 600.00 | 22 970 600.00 | 16 154 700.00 | -36.6% | | | |

Tout budget doit se déterminer par rapport au niveau des recettes de fonctionnement. C'est lui qui conditionne le montant des dépenses de cette même section et le niveau de l'autofinancement qui viendra financer la section d'investissement. Le BP 2018 étant élaboré sur la base des seules ressources propres à l'exercice, les recettes de fonctionnement affichent globalement une baisse de -36,6% par rapport au BP 2017. Evolution bien plus significative, les prévisions de recettes réelles diminuent très légèrement, de l'ordre de 0,8%.

• Les recettes réelles de fonctionnement : 15.719.700 € (-0,8% / BP 2017).

Il s'agit des produits qui donnent lieu à encaissement effectif (émission d'un titre de recette à l'encontre d'un tiers - personne morale ou physique).

Globalement, elles s'élèvent à 15,720 M € et reculent de 0,8% par rapport au BP 2017 :

o Les produits de gestion courante (chapitre 70) : 255.200 € (-43,6%). Ces recettes concernent le remboursement du personnel mis à disposition de la Régie du Port, les inscriptions à l'école de musique et à la médiathèque, les participations des communes aux frais de scolarité, les concessions de cimetières, ainsi que les redevances d'occupation du domaine public (réseaux, terrasses des cafés et restaurants, locations de salles municipales, aire de camping-car). La forte baisse apparente est en réalité due à la fin du remboursement du personnel mis à disposition de la Régie municipale Espace Sarrasin, en raison de la suppression du budget annexe ad hoc. Cet élément neutralisé, les ressources du chapitre 70 augmenteraient de 13,3%, en raison de la croissance des produits attendue sur certains postes, d'une meilleure adéquation entre prévisions et réalisations et de l'intégration des recettes auparavant perçues sur le budget annexe de la Régie municipale Espace Sarrasin.

o Les contributions directes (comptes 731): 5.927.000 € (+1,5%). Il s'agit des 3 taxes locales directes sur lesquelles le Conseil municipal vote les taux : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il est rappelé que dans le cadre de l'instauration du régime de la Fiscalité professionnelle unique (FPU) au 01/01/2016, la communauté de communes s'est substituée aux communes pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle : CFE¹, CVAE², TASCOM³, IFER⁴. En outre, en raison de la création de la nouvelle communauté de communes, la part départementale⁵ de la taxe d'habitation a été transférée des communes vers l'EPCI au 01/01/2017, ce qui a donné lieu à un « rebasage » du taux de TH pour la commune en 2017, ce dernier étant ainsi passé de 18,94% à 10,51%.

Le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale est anticipé de façon prudente : il serait en augmentation d'environ 85.000 € par rapport aux prévisions du BP 2017 (soit +1,5%) et d'environ 60.000 € par rapport au produit notifié par les services fiscaux fin mars 2017. Cette dernière hausse, qui représente une croissance de 1%, correspond au niveau attendu du coefficient de revalorisation des bases (ce dernier sera connu le 14 décembre, date de la publication de l'indice de référence par l'INSEE) et de l'accroissement « physique » des bases (constructions, agrandissements, rénovations des locaux, etc.).

Rappelons la mise en œuvre, à compter de 2018 et échelonnée sur 3 ans (30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020), du mécanisme de <u>dégrèvement</u> de la taxe d'habitation pour environ 80% de la population, sur des critères liés aux revenus des foyers. L'analyse poussée de la mesure montre que le produit fiscal qui reviendra à la commune sera strictement identique à ce qu'il aurait dû être sans cette disposition, l'Etat se substituant aux contribuables dégrevés dans la limite des taux votés en 2017. Les croissances de bases fiscales (valeurs locatives) seront également prises en charge par l'Etat dans le cadre du dégrèvement. Seules les éventuelles hausses de taux décidées par les conseils municipaux resteront à la charge des contribuables totalement ou partiellement dégrevés.

<u>Par ailleurs, comme depuis plusieurs années, les taux d'imposition votés par la commune ne seront pas revalorisés en 2018.</u>

¹ Cotisation foncière des entreprises.

² Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

³ Taxe sur les surfaces commerciales.

⁴ Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux.

⁵ La réforme fiscale de 2010-2011 a transféré aux communes la part de taxe d'habitation que percevaient auparavant les Départements.

- Les autres impôts et taxes (chapitre 73 hors comptes 731): 5.645.000 € (-1,4%).
 Cette légère diminution s'explique par :
 - la baisse de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes suite aux transferts de compétences réalisés en 2017 (-67.600 €);
 - la décision de la municipalité d'arrêter le stationnement payant à compter du 1er janvier 2018, entraînant une perte des ressources associées (-15.000 €); cette dernière sera compensée par l'absence de dépenses liées à la mise aux normes des horodateurs;
 - la baisse des prévisions liées au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), qui étaient surévaluées au BP 2017 d'environ 15.000 € malgré une estimation prudente et revue à la baisse par rapport à 2016.

Au total, les inscriptions budgétaires du chapitre 73 sont stabilisées par rapport au BP 2017 (+0,03%).

- o Les **participations et dotations** (chapitre 74) : 3.512.600 € (+2,4%). Cette légère croissance s'explique par les éléments suivants :
 - la fin de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) via la contribution au redressement des finances publiques qui impactait à la baisse la dotation forfaitaire;
 - la hausse attendue des dotations de péréquation au niveau national, même si elle sera moins forte qu'en 2017 : dotation nationale de péréquation (DNP) et dotation de solidarité urbaine (DSU), avec un gain global espéré d'environ 80.000 € (+3,5%);
 - une baisse moindre des allocations compensatrices élargies à la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), estimée à -31.000 €, soit -4,8% au total (-96.300 € entre 2016 et 2017);
 - une légère hausse du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) en fonctionnement, instauré en 2017 et permettant de récupérer une grande partie de la TVA acquittée dans le cadre de certaines dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Les hausses et moindres baisses anticipées sur ces postes de recettes permettent de faire plus que compenser la diminution attendue sur d'autres types de produits, et notamment des subventions versées par la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse (-20.000 €) et des aires d'accueil des gens du voyage (transférées à la communauté de communes au 01/01/2017).

o Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) : 283.000 € (-5,7%). Cette diminution par rapport au budget précédent s'explique par une adéquation plus prudente des prévisions par rapport aux réalisations et par des modifications d'imputations comptable à la demande de la trésorerie.

- Les produits financiers (chapitre 76): 100 €. Symbolique dans le budget, cette ressource émane des parts sociales acquises auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne lors de la souscription d'emprunts anciens.
- o Les produits exceptionnels (chapitre 77) : 61.800 € (+29,7%) : même s'il est par nature difficilement prévisible, le volume des recettes encaissées sur les exercices précédents permet de revoir les prévisions à la hausse.
- o Les atténuations de charges (chapitre 013) : 35.000 € (-22,2%). Il s'agit d'une part des aides perçues au titre des emplois aidés et d'autre part des remboursements de personnels communaux mis à disposition de la communauté de communes dont le volume horaire va continuer à fortement diminuer en 2018, notamment en raison du transfert d'un agent courant 2017.

Les recettes d'ordre de fonctionnement : 435.000 € (+24,3% / BP 2017).

Ces recettes, qui sont des **opérations purement comptables** ne donnant pas lieu à décaissement effectif, sont constituées, pour la section de fonctionnement :

- o des **travaux en régie** (329.000 €): il s'agit de valoriser et transférer en investissement, via un jeu d'écritures budgétaires, des charges imputées réellement à la section de fonctionnement : achat de fournitures et main d'œuvre ;
- o des **reprises de provisions** pour risques et charges (105.000 €), qui expliquent l'intégralité de la hausse des recettes d'ordre (montant voté au BP 2017 : 14.000 €);
- o des **régularisations comptables** éventuelles (1.000 €).

1.2-2. Les dépenses de fonctionnement : 16.154.700 € (-36,6% / BP 2017).

| | | | Dépense | 2S | | |
|----------------|-----|--------------------------|---------------|---------------|----------------|--------|
| | | Chapitre | BP 2017 | BP + DM 2017 | Projet BP 2018 | Evo BP |
| | 011 | Charges générales | 3 306 100.00 | 3 293 700.00 | 3 378 500.00 | 2.2% |
| _ | 012 | Masse salariale | 8 280 000.00 | 8 280 000.00 | 8 400 000.00 | 1.4% |
| Ö | 65 | Charges de gestion | 4 103 500.00 | 4 115 900.00 | 3 064 200.00 | -25.3% |
| Ç | 66 | Charges financières | 150 000.00 | 150 000.00 | 110 000.00 | -26.7% |
| FONCTIONNEMENT | 67 | Charges exeption. | 1 051 000.00 | 1 051 000.00 | 207 000.00 | -80.3% |
| Ž | 014 | Prov. réglementées | 30 000.00 | 30 000.00 | 10 000.00 | -66.7% |
| ≅ | 022 | Dép imprévues | 1 000 000.00 | 1 000 000.00 | 50 000.00 | -95.0% |
| Ë | | TOTAL mouv réels | 17 920 600.00 | 17 920 600.00 | 15 219 700.00 | -15.1% |
| • | 042 | Transfert entre sections | 900 000.00 | 900 000.00 | 835 000.00 | -7.2% |
| | 023 | Virement en INV | 6 650 000.00 | 4 150 000.00 | 100 000.00 | -98.5% |
| | | TOTAL mouv d'ordre | 7 550 000.00 | 5 050 000.00 | 935 000.00 | -87.6% |
| | | TOTAL | 25 470 600.00 | 22 970 600.00 | 16 154 700.00 | -36.6% |

Les dépenses de fonctionnement présentent **au total une diminution de -36,6%** par rapport au BP 2017. Cette forte baisse faciale est due à l'absence de reprise anticipée des résultats N-1, qui impacte le volume des dépenses réelles de fonctionnement et le niveau du virement opéré à la section d'investissement.

L'objectif pour 2018 est de poursuivre les efforts de maîtrise des charges de fonctionnement réalisés en 2016 et 2017, en stabilisant leur évolution dans la limite de l'inflation, et ce afin de maintenir un niveau raisonnable d'épargne brute (rappel de la cible de la prospective 2017-2020 : 1,8 M €), mise à mal par la réduction drastique des dotations de l'Etat sur la période 2014-2017.

- Les dépenses réelles de fonctionnement : 15.219.700 € (-15,1% / BP 2017).
 - o Les charges générales (chapitre 011): 3.378.500 (+2,2%). Il s'agit de l'ensemble des fournitures et services nécessaires au fonctionnement courant de l'administration municipale. Le taux de de croissance affiché par ce poste doit être relativisé en raison de la réintégration, au sein du budget principal, des dépenses auparavant supportées par le budget annexe de la Régie municipale Espace Sarrasin. Cet élément neutralisé, le chapitre 011 présenterait un fléchissement de 4,1%. L'évolution affichée sur ce chapitre constitue un objectif de poursuivre la maîtrise des dépenses courantes des services, tout en sachant qu'une partie non négligeable est fortement contrainte et s'impose à la collectivité (dépenses d'énergie, normes de sécurité, réforme des rythmes scolaires, coûts engendrés par la dématérialisation des relations avec les administrations publiques, transferts de charges imposés par l'Etat, comme la gestion des cartes nationales d'identité et des PACS ou bien encore les procédures de changement de prénoms...). Pour cela, il a été demandé aux services de travailler à budget constant et de rechercher des pistes d'économies partout où cela est possible, et ce sans dégrader ou remettre en cause la qualité des services offerts aux usagers.
 - O La masse salariale (chapitre 012): 8.400.000 € (+1,4% / BP 2017). Les efforts de maîtrise des charges de personnel engagés en 2016 (+0,46% par rapport au CA 2015) et poursuivis en 2017 seront maintenus en 2018 dans le but de limiter au maximum leur progression. Pour parvenir à cet objectif, les leviers traditionnels ou nouveaux seront actionnés:
 - une stabilisation des effectifs globaux (hors éventuels transferts de compétences vers la communauté de communes);
 - une étude au cas par cas de l'opportunité de remplacer les agents mis à la retraite;
 - une revalorisation modérée des régimes indemnitaires ;
 - l'absence d'élections organisées en 2018 ;
 - le report au niveau national du dispositif de mise en œuvre du PPCR (protocole relatif aux parcours professionnels, carrières, rémunérations);
 - le **gel de la valeur du point** d'indice ;
 - la réinstauration probable du jour de carence en cas d'absence ;
 - l'impact en année pleine des transferts de personnel vers la communauté de communes intervenus en fin d'année 2017;

- l'optimisation progressive de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour adapter la stratégie des ressources humaines aux besoins de service de la commune;
- la maitrise des heures supplémentaires et complémentaires ;
- la lutte contre l'absentéisme ;
- la poursuite de la mise en œuvre du schéma de mutualisation avec la communauté de communes élargie à 22 communes au 1er janvier 2017, au niveau des services support et des services techniques, avec pour objectifs d'optimiser et rationaliser la gestion des ressources humaines, l'organisation des services et le coût de la masse salariale.

Ainsi, l'enveloppe prévisionnelle affiche une légère progression par rapport au budget 2017 (+1,4%), permettant de faire face à l'évolution naturelle de la masse salariale et aux mesures prises au plan national :

- le coût lié au **GVT** (glissement vieillesse technicité) ;
- l'augmentation du taux de cotisation Pôle Emploi ;
- l'augmentation probable du Smic.
- O Les autres charges de gestion courante (chapitre 65): 3.064.200 € (-25,3% / BP 2017). Ce poste regroupe les différentes subventions et participations que verse la commune à ses propres budgets annexes à caractère administratif (hors services publics industriels et commerciaux), au CCAS ou bien encore aux associations. Les principales participations s'établissent de la façon suivante :
 - subvention au CCAS: 1.430.000 € (+1,1% / BP 2017);
 - subvention d'exploitation au budget annexe Restauration municipale : 220.000 € (idem BP 2017);
 - subvention d'exploitation au budget annexe Transport « Tulipe » : 130.000 € (+18,2% / BP 2017);
 - contribution au SDIS : 240.700 € (+0,3% / BP 2017) ;
 - contribution au service commun d'instruction en matière d'urbanisme créé entre la communauté de communes et les communes membres : 124.000 € (+3,3% / BP 2017);
 - participation au titre du forfait communal pour l'école privée : 60.000 € (idem BP 2017);
 - subventions aux associations : 611.000 € (+3,6% / BP 2017).

La baisse des prévisions sur ce chapitre s'explique principalement par la suppression des subventions d'équilibre aux budgets annexes clôturés au 31/12/2017 (Régie municipale Espace Sarrasin et ZI Artel).

- Les charges financières (chapitre 66): 110.000 € (-26,7% / BP 2017). Il s'agit des intérêts payés dans le cadre de la charge de la dette.
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67): 207.000 € (-80,3% / BP 2017). Ce chapitre contient notamment les subventions d'exploitation versées aux budgets annexes constituant des services publics industriels et commerciaux:
 - Cinéma Vox : 55.000 € (idem BP 2017) ;

- Abattoir: 50.000 € (-9,1% / BP 2017);
- Régie du Port JY COUSTEAU : 40.000 € (-20% / BP 2017) ;
- Centre technique Fluvial : 20.000 € (idem BP 2017).
- Les provisions réglementées (chapitre 014): 10.000 € (-66,7% / BP 2017). Ce poste contient les dépenses liées à la prise en charge des dégrèvements d'impôts locaux non compensés par l'Etat, comme par exemple la taxe foncière pour les jeunes agriculteurs. La diminution apportée en 2018 s'explique par un faible niveau des réalisations constaté sur les deux derniers exercices.
- o Les dépenses imprévues (chapitre 022): 50.000 € (-95% / BP 2017). Ces dépenses, qui ne peuvent dépasser 7,5% du total des dépenses réelles de la section concernée, requièrent une autorisation du Conseil municipal pour pouvoir être utilisées. Le fort recul du niveau des prévisions par rapport au BP précédent s'explique par la non reprise des excédents.
- Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 935.000 € (-87,6% / BP 2017).
 - Les opérations de transfert entre section (chapitre 042): 835.000 € (-7,2% / BP 2017). Cette somme comporte 3 éléments :
 - la <u>dotation aux amortissements</u>: 780.000 €, en baisse de -7,1% par rapport au BP 2017;
 - les provisions pour risques et charges: 55.000 €. Ces provisions, obligatoires et affichant une diminution de 8,3% par rapport au BP 2017, sont liées d'une part à des risques de non recouvrement sur des titres émis antérieurement et d'autre part à l'ouverture de contentieux en première instance. La constitution effective de ces provisions complémentaires doit donner lieu à une délibération spécifique.
 - Le virement à la section d'investissement (chapitre 023): 100.000 € (-98,5% / BP 2017). Cette forte baisse est due au fait que le BP 2018 est construit exclusivement à partir des recettes de fonctionnement de l'exercice.
 - O Au global, l'autofinancement prévisionnel (total du virement à la section d'investissement et du solde des mouvements d'ordre) s'établit à 500.000 €, contre 7.200.000 € au BP 2017. La réintégration des soldes de clôture au budget supplémentaire permettra de revoir significativement à la hausse ce montant, qui devrait atteindre un niveau sensiblement équivalent à celui du BP 2017.

1.3-La section d'investissement.

| | 1.3-1. | Les recettes d'investissement : 9.470.100 € | (-12,6% | / BP 2017). |
|--|--------|---|---------|-------------|
|--|--------|---|---------|-------------|

| | | | Recettes | 5 | | |
|----------------|------|--------------------------|---------------|---------------|----------------|--------|
| | | Chapitre | BP 2017 | BP + DM 2017 | Projet BP 2018 | Evo BP |
| | 10 | Dotations, fonds divers | 500 000.00 | 540 700.00 | 700 000.00 | 40.0% |
| | 1068 | Excédents FON capital. | - | 2 500 000.00 | - | |
| | 13 | Subvention d'INV | 452 000.00 | 502 000.00 | 150 000.00 | -66.8% |
| | 16 | Emprunts et dettes | 1 200 977.56 | 1 200 977.56 | 7 435 100.00 | NS |
| _ | 20 | Immo incorporelles | 0.00 | 108 300.00 | 0.00 | |
| | 21 | Immo corporelles | 0.00 | 490 000.00 | 0.00 | |
| TSE | 23 | Immo en cours | 80 000.00 | 80 000.00 | 40 000.00 | -50.0% |
| INVESTISSEMENT | 27 | Autres immo fi. | 10 000.00 | 10 000.00 | 10 000.00 | 0.0% |
| | 024 | Produits cessions immo | 150 000.00 | 150 000.00 | 100 000.00 | -33.3% |
| E | | TOTAL mouv réels | 2 392 977.56 | 5 581 977.56 | 8 435 100.00 | 252.5% |
| " | 040 | Transfert entre sections | 900 000.00 | 900 000.00 | 835 000.00 | -7.2% |
| | 041 | Opérations patrimonia. | 50 000.00 | 137 000.00 | 100 000.00 | 100.0% |
| | 021 | Virement depuis FON | 6 650 000.00 | 4 150 000.00 | 100 000.00 | -98.5% |
| | | TOTAL mouv d'ordre | 7 600 000.00 | 5 187 000.00 | 1 035 000.00 | -86.4% |
| | 001 | Résultat reporté | 719 922.44 | 719 922.44 | - | |
| | | Restes à réaliser | 128 000.00 | 128 000.00 | - | |
| | | TOTAL | 10 840 900.00 | 11 616 900.00 | 9 470 100.00 | -12.6% |

- Les recettes réelles d'investissement : 8.435.100 € (+252,5% / BP 2017).
 - o Les **dotations et fonds divers** (chapitre 10) : 700.000 € (+40% / BP 2017). Les prévisions se décomposent de la façon suivante :
 - Le <u>fonds de compensation de la TVA (FCTVA)</u>: 550.000 € (356.000 € au BP 2017). Ce fonds permet aux collectivités locales, en principe non assujetties à cet impôt, de récupérer une grande partie de la TVA dont elles s'acquittent sur leurs achats de l'année précédente. Pour 2018, la hausse des crédits s'explique par une meilleure adéquation avec les prévisions de réalisation.
 - Les <u>taxes d'urbanisme</u> : 150.000 €. Cette prévision est en hausse de 4,2% par rapport au budget précédent, en raison du dynamisme observé en 2017.
 - O Les subventions d'investissement (chapitre 13): 150.000 € (-66,8% / BP 2017). Le recul par rapport au budget précédent s'explique par le fait que les subventions acquises en 2017 mais non encaissées sur cet exercice seront reportées en 2018 via les restes à réaliser.
 - O Les emprunts et dette (chapitre 16): 7.435.100 € (+6.234.122 € / BP 2017). Conséquence de la forte baisse du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, elle-même due au vote du BP en décembre et donc de l'impossibilité de reprendre de façon anticipée les résultats des exercices antérieurs,

l'équilibre de la section d'investissement se réalise par un montant prévisionnel d'emprunt en forte croissance. Comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire, ce montant ne sera pas réalisé en totalité, puisque le BS permettra de rétablir les équilibres tels qu'ils existaient auparavant au niveau du budget primitif. Toutefois, comme en 2017, où un prêt de 1,2 M € a été souscrit⁶, la collectivité se réserve la possibilité de recourir de nouveau à l'emprunt, afin de profiter des taux d'intérêt encore bas et d'anticiper une remontée de ces derniers. Le montant précis sera affiné au moment du vote du budget supplémentaire.

- Les immobilisations en cours (chapitre 23): 40.000 € (-50% / BP 2017). Ce poste contient les recettes liées au remboursement des avances forfaitaires versées dans le cadre des marchés publics.
- O Autres immobilisations financières (chapitre 27): 10.000 € (idem BP 2017). Il s'agit de prévoir un remboursement complémentaire des avances consenties par le budget principal au budget annexe de Saint Jean des Vignes en cas de vente de nouveaux terrains.
- o Produits des cessions d'immobilisations (chapitre 024): 100.000 € (-33,3% / BP 2017). Comme son nom l'indique, ce poste de recettes permet de prévoir au budget le produit des ventes de biens immobilisés (terrains, bâtiments, véhicules...). Ce chapitre présente la particularité de ne pas porter de réalisations budgétaires, conformément à l'instruction comptable M14.
- Les recettes d'ordre d'investissement : 1.035.000 € (-86,4% / BP 2017).
 - Les opérations de transfert entre section (chapitre 040): 835.000 € (-7,2% / BP 2017). Il s'agit de la contrepartie exacte des dépenses d'ordre de fonctionnement inscrites au chapitre 042.
 - Les opérations patrimoniales (chapitre 041): 100.000 € (+100% / BP 2017). Ces opérations purement comptables permettent d'intégrer les études aux écritures d'amortissement de l'exercice N+1 et d'opérer un certain nombre de régularisations au niveau de l'actif.
 - Le virement à la section d'investissement (chapitre 021): 100.000 € (-98,5% / BP 2017). Cette prévision est le pendant du chapitre 023 (dépenses d'ordre de fonctionnement).

_

⁶ Sur 15 ans au taux fixe de 1,37% auprès du Crédit Agricole.

1.3-2. Les dépenses d'investissement : 9.470.100 € (-12,6% / BP 2017).

| | | | Dépense | es | | |
|----------------|-----|--------------------------|---------------|---------------|----------------|--------|
| | | Chapitre | BP 2017 | BP + DM 2017 | Projet BP 2018 | Evo BP |
| | 20 | Immo incorporelles | 176 900.00 | 206 900.00 | 103 000.00 | -41.8% |
| | 21 | Immo corporelles | 972 900.00 | 1 184 200.00 | 1 338 500.00 | 37.6% |
| | 23 | Immo en cours | 6 619 700.00 | 6 786 400.00 | 6 280 900.00 | -5.1% |
| | 204 | Subventions d'équip | 269 100.00 | 269 100.00 | 576 700.00 | 114.3% |
| Ę | 13 | Subvention d'INV | 0.00 | 40 700.00 | 0.00 | |
| INVESTISSEMENT | 10 | Dotations, fonds divers | 39 700.00 | 39 700.00 | 46 000.00 | 15.9% |
| SIT | 16 | Emprunts et dettes | 490 500.00 | 490 500.00 | 490 000.00 | -0.1% |
| SEI | 27 | Autres immo fi. | 0.00 | 0.00 | 0.00 | |
| ≦ | 020 | Dép imprévues | 150 000.00 | 390 300.00 | 100 000.00 | -33.3% |
| = | | TOTAL mouv réels | 8 718 800.00 | 9 407 800.00 | 8 935 100.00 | 2.5% |
| | 040 | Transfert entre sections | 350 000.00 | 350 000.00 | 435 000 | 24.3% |
| | 041 | Opérations patrimonia. | 50 000.00 | 137 000.00 | 100 000 | 100.0% |
| | | TOTAL mouv d'ordre | 400 000.00 | 487 000.00 | 535 000.00 | 33.8% |
| | 001 | Résultat reporté | 0.00 | 0.00 | • | |
| | | Restes à réaliser | 1 722 100.00 | 1 722 100.00 | - | |
| | | TOTAL | 10 840 900.00 | 11 616 900.00 | 9 470 100.00 | -12.6% |

- Les dépenses réelles d'investissement : 8.935.100 €. Elles progressent de 2,5% par rapport au BP 2017, avec comme objectif constant d'améliorer le taux d'engagement (72,6% en 2016, contre 48,6% en 2015) et de réalisation (61% en 2016, contre 36,6% en 2015).
 Les opérations d'investissement sont détaillées dans le tableau annexé au présent document.
 - Les dépenses d'équipement (chapitre 20, 21, 23, 204): 8.299.100 € (+3,2% / BP 2017). Les principales opérations à noter:
 - Dans le domaine des <u>affaires sociales</u> :
 - le lancement d'un projet de création d'un pôle enfance jeunesse, en lieu et place de l'ancienne clinique : 500.000 €. Ces crédits s'inscrivent dans le cadre d'une autorisation de programme de 5 M € (2018-2020);
 - la poursuite de la remise en état progressive des appartements locatifs : 70.000 €.
 - Dans le domaine des <u>infrastructures communales</u> (voirie, bâtiments et moyens techniques):
 - La poursuite des aménagements prévus au plan de circulation :
 200.000 €;
 - la fin de la 2ème tranche de la rue Flamens : 691.900 €. Ces crédits s'inscrivent dans le cadre d'une autorisation de programme de 1.000.000 € (2016-2018) ;

- l'aménagement de la place des Belges et de la rue Herriot: 500.000€;
- le programme de voirie (voie de desserte de Gandalou, signalisation, curage des fossés, assainissement des terres, aménagements divers...): 345.000 €;
- les programmes annuels de voirie urbaine et rurale : 450.000 € ;
- la poursuite du plan pluriannuel de rénovation de l'éclairage public :
 444.000 € ;
- la démolition de l'ancien site du Chantier fluvial et sa transformation en parking : 450.000 € ;
- la continuation du programme de travaux de mise aux normes et d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux : 235.000 € ;
- la poursuite du plan de renouvellement régulier des véhicules légers, utilitaires et spécifiques : 200.000 €.

Dans le domaine de la <u>vie culturelle, du tourisme, de l'environnement et du</u> cadre de vie :

- la mise en sécurité des églises Saint Sauveur et de Notre-Dame d'Alem: 150.000 € et 200.000 €;
- la mise en œuvre d'une nouvelle signalétique patrimoniale :
 100.000 € ;
- le transfert et l'aménagement d'une nouvelle aire de camping-car :
 200.000 €.

Dans le domaine du <u>sport et de la vie associative</u> :

- le réaménagement de l'ancienne caserne des pompiers : 100.000 €.
 Ces crédits s'inscrivent dans le cadre d'une autorisation de programme de 300.000 € (2018-2019) ;
- la rénovation du foyer de Courbieu : 250.000 €;
- le lancement du projet de déplacement du skate-park (projet initié par le conseil municipal des jeunes): 45.000 €. Ces crédits s'inscrivent dans le cadre d'une autorisation de programme de 440.000 € (2018-2020).

Dans le domaine des affaires scolaires :

- la poursuite du programme de rénovation des cantines : 90.000 € ;
- l'achat de modulaires pour l'école Ducau : 120.000 €.

Dans le domaine des finances, de l'administration générale et du personnel :

- la réalisation de la phase travaux pour le réaménagement du CCAS : 830.000 €. Ces crédits s'inscrivent dans le cadre d'une autorisation de programme de 1.300.000 € (2016-2021);
- la poursuite du plan de modernisation informatique : 85.000 €.

- Dans le domaine du commerce, de la vie urbaine et des fêtes et cérémonies :
 - la continuation du programme pluriannuel d'investissements destinés à redynamiser le centre-ville : 67.500 € ;
 - l'achat d'un WC public pour le centre-ville : 50.000 €;
 - la réfection des sanitaires et de la cuisine de la salle Jean Moulin :
 85.000 €.
- Dans le domaine de <u>l'agriculture</u>, des animations agricoles et de l'Abattoir :
 - la poursuite de la rénovation des serres municipales : 15.000 € ;
 - la poursuite des travaux et du renouvellement de matériel pour l'Abattoir (budget annexe) : 44.700 € HT.
- Dans le domaine de <u>l'urbanisme</u>, du PLU et de <u>l'aménagement foncier</u> :
 - la continuation du programme des «subventions façades»: 50.000 €;
 - l'inscription de crédits pour la réalisation des travaux dans le cadre du « PPRT Butagaz » (plans de prévention des risques technologiques) : 62.600 €.
- Dans le domaine des <u>participations</u> :
 - la participation de la commune à la construction du centre de secours intercommunal (dernière annuité) : 109.100 € ;
 - la seconde annuité du fonds de concours pour la construction du nouvel EHPAD de Castelsarrasin : 100.000 € ;
 - la première annuité du fonds de concours pour la construction du centre aquatique intercommunal : 235.000 €.
- Les dotations et fonds divers (chapitre 10) : 46.000 € (+15,9% / BP 2017). Ce chapitre regroupe :
 - le reversement d'une part de la taxe d'aménagement perçue sur l'exercice précédent par la commune au Syndicat des Eaux : 45.000 € ;
 - le remboursement de trop-perçus en matière de taxes d'urbanisme, provisionné à hauteur de 1.000 €.
- Les emprunts et dettes (chapitre 16): 490.000 € (-0,1% / BP 2017): hors nouvel emprunt, l'encours de la dette (capital uniquement) passera de 3.265.385 € au 01/01/2018 à 2.808.978 € au 31/12/2018.
- Les dépenses imprévues (chapitre 020) : 100.000 € (-33,3% / BP 2017) : tout comme pour la section de fonctionnement, les dépenses imprévues sont limitées à 7,5% du total des dépenses réelles.

- Les dépenses d'ordre d'investissement : 535.000 € (+33,8% / BP 2017).
 - O Les opérations de transfert entre section (chapitre 040) : 435.000 € (+24,3% / BP 2017). Il s'agit de la contrepartie exacte des recettes d'ordre de fonctionnement inscrites au chapitre 042, à savoir les travaux en régie, les régularisations comptables pour amortissement des subventions transférables et les reprises de provisions pour risques et charges.
 - Les opérations patrimoniales (chapitre 041): 100.000 € (+100% / BP 2017). Ces opérations purement comptables permettent d'intégrer les études aux écritures d'amortissement de l'exercice N+1 (idem chapitre 041 en recettes d'investissement).

2. Les budgets annexes.

2.1-Le budget annexe « Zone industrielle de l'Artel / Lavalette ».

Le budget annexe « Zone Industrielle de l'Artel / Lavalette » concerne des zones d'activité économique qui ont été transférées à la communauté de communes. En conséquence, ce budget est clôturé au 31 décembre 2017.

2.2-Le budget annexe « Interventions économiques ».

Le BP 2018 « Interventions économiques » s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 597.600 € HT (fonctionnement : 349.700 € HT ; investissement : 247.900 € HT).

2.3-Le budget annexe « Abattoir ».

Le BP 2018 « Abattoir » s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **480.800** € (fonctionnement : 409.700 € ; investissement : 71.100 €).

Afin d'une part de faire face à des investissement permanents et importants de mise en conformité et de renouvellement des équipements, et d'autre part de conserver l'activité du seul abattoir existant sur le territoire de la commune et dans les environs, Il est prévu une subvention d'exploitation en provenance du budget principal de 50.000 €, considérant par ailleurs que l'absence de cette dernière aurait pour conséquence une augmentation excessive des tarifs.

2.4-Le budget annexe « Restauration municipale ».

Le BP 2018 « Restauration municipale » s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **573.200** € (fonctionnement uniquement), avec une subvention d'équilibre en provenance du budget principal d'au plus 220.000 €.

Le budget s'inscrit dans la continuité des exercices précédents.

2.5-Le budget annexe « Transport Tulipe ».

Le BP 2018 «Transport Tulipe » s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **158.200** € (fonctionnement uniquement), avec une subvention d'équilibre en provenance du budget principal d'au plus 130.000 €.

L'augmentation du budget est liée à la mise en place d'un bus supplémentaire à compter de l'année scolaire 2017/2018 afin d'assurer d'une part la sécurité des élèves et d'autre part la prise en charge du nombre croissant d'élèves aux sorties des collèges Flamens et Jean de Prades.

2.6-Le budget annexe « Régie autonome Cinéma Vox ».

Le BP 2018 « Régie autonome Cinéma Vox » s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **106.600 €**, avec une subvention d'exploitation en provenance du budget principal de 55.000 €.

Le budget s'inscrit dans la continuité des exercices précédents.

2.7-Le budget annexe « Régie municipale Espace Sarrasin ».

Le budget annexe « Régie municipale Espace Sarrasin » a été clôturé et supprimé au 31 décembre 2017. Ses recettes et ses dépenses ont été réintégrées au sein du budget principal.

2.8-Le budget annexe « Zone d'Aménagement de Saint-Jean des Vignes / Gandalou ».

Le BP 2018 « Zone d'Aménagement de Saint-Jean des Vignes / Gandalou » s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **713.200** € (fonctionnement : 384.300 € ; investissement : 328.900 €).

L'objectif pour 2018 est de poursuivre la commercialisation des terrains qui a redémarré depuis 2016.

2.9-Le budget annexe « ZAC de Terre Blanche ».

Le budget annexe « ZAC de Terre Blanche » concerne une zone d'activité économique qui a été transférée à la communauté de communes. En conséquence, ce budget est clôturé au 31 décembre 2017.

2.10- Le budget annexe « Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU ».

Le BP 2018 « Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU » s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **172.900** € (fonctionnement : 140.500 € ; investissement : 32.400 €), avec une subvention d'exploitation en provenance du budget principal de 40.000 €.

2.11- Le budget annexe « Centre technique fluvial ».

Le BP 2018 « Centre technique fluvial » s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **88.800 €** (fonctionnement : 56.100 € ; investissement : 32.700 €) avec une subvention d'exploitation en provenance du budget principal de 20.000 €.

3. Présentation consolidée des budgets.

3.1-Consolidation du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes et autonomes.

Ces chiffres agrègent les prévisions budgétaires du budget principal, des budgets annexes non dotés de l'autonomie financière (Interventions économiques, Abattoir, Restauration municipale, Transport Tulipe, Zone d'Aménagement de Saint-Jean des Vignes / Gandalou, Centre technique fluvial) et des budgets constitués en régie et dotés de l'autonomie financière (Régie autonome Cinéma Vox et Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU).

Le BP 2018 ainsi consolidé, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **28.511.100 €**, se présente de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| R | مم | ۵. | ++ | es |
|---|----|----|----|----|
| п | CL | | LL | _3 |

| Recettes réelles | 17 586 800.00 € |
|----------------------------------|-----------------|
| Recettes d'ordre | 741 200.00 € |
| Total recettes de fonctionnement | 18 328 000.00 € |

Dépenses

| Total dépenses de fonctionnement | 18 328 000.00 € |
|---|-----------------|
| dont virement à la section d'investissement | 125 800.00 € |
| Dépenses d'ordre | 1 618 800.00 € |
| Dépenses réelles | 16 709 200.00 € |
| | |

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Recettes

| Total recettes d'investissement | 10 183 100.00 € |
|---|-----------------|
| dont virement de la section de fonctionnement | 125 800.00 € |
| Recettes d'ordre | 1 728 800.00 € |
| Recettes réelles | 8 454 300.00 € |

Dépenses

| Total dépenses d'investissement | 10 183 100.00 € |
|---------------------------------|-----------------|
| Dépenses d'ordre | 851 200.00 € |
| Dépenses réelles | 9 331 900.00 € |

3.2-Consolidation du budget principal et des budgets annexes hors budgets autonomes.

Ces chiffres agrègent les prévisions budgétaires du budget principal et des budgets annexes non dotés de l'autonomie financière uniquement : Interventions économiques, Abattoir, Restauration municipale, Transport Tulipe, Zone d'Aménagement de Saint-Jean des Vignes / Gandalou, Centre technique fluvial.

Ils ne tiennent donc pas compte des budgets constitués en régie et dotés de l'autonomie financière (Régie autonome Cinéma Vox et Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU).

Le BP 2018 ainsi consolidé, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **28.236.600 €**, se présente de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| Recettes réelles | 17 354 700.00 € |
|----------------------------------|-----------------|
| Recettes d'ordre | 731 200.00 € |
| Total recettes de fonctionnement | 18 085 900.00 € |

Dépenses

| Total dépenses de fonctionnement | 18 085 900.00 € |
|---|-----------------|
| dont virement à la section d'investissement | 125 800.00 € |
| Dépenses d'ordre | 1 593 900.00 € |
| Dépenses réelles | 16 492 000.00 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Recettes

| Recettes réelles | 8 446 800.00 € |
|---|-----------------|
| Recettes d'ordre | 1 703 900.00 € |
| dont virement de la section de fonctionnement | 125 800.00 € |
| Total recettes d'investissement | 10 150 700.00 € |

Dépenses

| Total dépenses d'investissement | 10 150 700.00 € |
|---------------------------------|-----------------|
| Dépenses d'ordre | 841 200.00 € |
| Dépenses réelles | 9 309 500.00 € |